



COVID-19, DÉCHETS

MASQUES, GANTS, LINGETTES : OÙ LES JETER ?

Lingettes, masques, mouchoirs et gants doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, stocké 24 heures, avant d'être déposé dans la poubelle des ordures ménagères (bac gris).

Publié le lundi 28 septembre 2020

Les services de traitement des déchets et des eaux usées sont de plus en plus confrontés à des mauvaises pratiques liées aux déchets de la crise sanitaire : masques, gants, lingettes, etc., se retrouvent dans les stations d'épuration et dans la nature.

Aussi, voici les conseils à appliquer pour ces déchets :

Ne jetez pas vos lingettes dans les W.C

Les "eaux usées" de vos canalisations, W.C. compris, passent dans le réseau d'assainissement pour se rendre ensuite à la station d'épuration où elles seront traitées.

Même biodégradables (elles n'ont pas le temps de se désagréger dans le réseau), les lingettes :

- > bouchent les canalisations et empêchent ainsi le réseau d'assainissement de bien fonctionner,
- > endommagent les pompes du réseau,
- > polluent l'environnement lorsque les eaux usées se déversent dans la nature et les milieux aquatiques, suite aux canalisations bouchées et aux pompes endommagées,
- > entraînent une augmentation des interventions d'entretien,
- > et donc une augmentation de la facture d'assainissement.

À l'heure actuelle, ce sont plus de 100 kg de déchets qui sont traités ainsi par jour.

Où et comment les jeter ?

- > Jetez les lingettes dans un sac poubelle dédié,
- > Fermez soigneusement le sac rempli et stockez-le 24 heures,
- > Déposez le sac dans la poubelle grise.

Rappel - Tout ne va pas à l'égout !

Les déchets dangereux comme les graisses, les liquides corrosifs, les solvants, les huiles de vidange... ne doivent pas non plus être vidés dans les toilettes, les éviers ou les grilles d'égout. Ils sont **recupérés gratuitement en déchetteries**.

Mouchoirs, masques, gants aussi en sacs fermés

Ces déchets dangereux doivent de la même manière être traités à part : ne les déposez pas avec le tri sélectif, ni dans la nature, mais dans un sac fermé, stocké 24h avant d'être déposé dans le bac gris (ordures ménagères).

AVERTISSEMENT : Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende de 1500 €.



LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19

-  Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**
-  Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**
-  Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**
-  Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables** ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  0 800 130 000

LAVAL AGGLOMÉRATION

1, Place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

Ouverture du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

02 43 49 46

47

02 43 49 46

50

laval-agglo@agglo-laval.fr